

## Une grande réussite pour les techniciens grâce à la CFE CGC.

Le 28 août, nous vous informions des diverses indemnités refusées par la direction dans le cadre d'une entraide en Métropole. Veuillez trouver sur notre site CFE CGC Orange cette information : [AG - Techniciens en UI - Entraide Métropole - Indemnités !](#) | [DO-Antilles-Guyane](#) | [Directions Orange](#) | [Etablissements](#) | [CFE-CGC groupe Orange \(cfecgc-orange.org\)](#)

Après quelques mois de négociations menées par les équipes CFE-CGC AG, les techniciens qui ont participé à une entraide en Métropole, **vont percevoir enfin la somme due**. D'après nos informations, ces missions ont duré environ 21 jours. 500€ environ à récupérer !

### ► Réponse de la Direction le 19 septembre 2022

Après analyse avec les directions Rétribution, Juridique et Relations Sociales d'Orange France, les indemnités CRISTEL et ISOM **sont bien cumulables dans de telles situations**.

En effet, elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre, et sont chacune motivées par des sujétions de nature différente : l'indemnité Outre-Mer reconnaît la sujétion liée au fait d'exercer une mission Outre-Mer, qu'elle qu'en soit la raison (hors déplacements pour réunions ou formations). L'indemnité de sujétion relative aux plans de crise reconnaît, quant à elle, la sujétion liée à la mission exercée dans le cadre d'un plan de crise, quelle que soit sa destination (cf. décision 5 du 14 février 2002).

Nous allons donc **appliquer** le process partagé avec l'ensemble des autres UI et la Direction de la Boucle Locale Intervention afin **de régulariser le paiement de l'ISOM** : les salariés concernés devront refaire ou faire une demande d'indemnité de sujétion Outre-Mer dans Anoo, que leur manager devra valider.

Je vais donc bien communiquer à ce sujet auprès des managers concernés, et que ces derniers expliquent à leur tour cette démarche de régularisation aux salariés concernés de leur équipe.

La régularisation pourrait ainsi être effective sur la paie du mois d'octobre 2022.

### ► Une cause juste en ces temps agités

Dans un contexte où la préservation du pouvoir d'achat est une priorité de l'action syndicale, assister ces collègues avec énergie prend tout son sens. Avec l'appui de nos experts et de nos juristes, l'interprétation que nous faisons des règles RH a vite été arbitrée dans le sens de nos recommandations.

**2 poids 2 mesures !**

Notre action de médiation sociale est d'autant plus évidente lorsque les augmentations salariales à Orange sont aussi réduites et ne permettent pas de contenir une inflation galopante.



L'Indemnité de Sujétion Outre-Mer = ISOM (c'est le nom de cette prime) est toujours en vigueur. Le portail ANOO prévoit même un [formulaire de demande](#) auprès du manager. **La valorisation de cette prime est de 25€/jour**. Il n'est pas précisé qu'elle est non cumulable avec la prime CRISTEL/RADIAL.

Il faut noter que cette rétribution ISOM est valable pour les collègues des DOM venant en renfort en Métropole.

Gérard **CABALD** : 06 90 35 89 48  
Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30  
Hubert **LEMARQUAND** : 06 96 28 97 31  
Stéphane **BOURREL** : 06 90 55 97 33  
Fred **CHALONS** : 06 96 31 64 63  
Alain **PRIMOT** : 06 94 21 61 17  
Philippe **MOUGEY** : 06 90 39 39 66  
Christian **ROSEMOND** : 06 96 24 03 74  
Georges **NARDY** : 06 96 38 02 30  
Jean Marc **DARTAGNAN** : 06 89 10 01 12



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

